

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2019-2020

16 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU CENTRE INTERFÉDÉRAL POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES - UNIA - ANNÉE
2018⁽¹⁾

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA
TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES
BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN.

(1) Voir Doc. n°5 (SE 2019) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement	3
2	Présentation du rapport annuel 2018 par M. Patrick Charlier, directeur d'UNIA	3
3	Discussion	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires a examiné au cours de sa réunion du 16 décembre 2019(2) le rapport d'activités du Centre interfédéral pour l'égalité des chances - UNIA - Année 2018.

1 Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

M. le ministre salue la présence d'un des principaux acteurs de la lutte contre le racisme et toute forme de discrimination. Après avoir déjà reçu les responsables d'UNIA au sein de son cabinet, il réaffirme le soutien du gouvernement à l'Institution et sa volonté de lui permettre d'assumer pleinement ses missions.

M. le ministre ajoute qu'il veillera au maintien d'un dialogue permanent dans le cadre de ses compétences afin de favoriser une société plus inclusive à une époque où les agressions et discriminations à l'égard de groupes fragilisés sont en recrudescence.

Dans ce sens, il rappelle les actions entreprises en matière d'amplification de la gratuité des cantines scolaires afin de réduire les inégalités et en matière de diversité et d'intégration des personnes en situation d'handicap au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre la collaboration avec la ministre Linard, en charge des droits des femmes, pour les projets EVRAS et avec la ministre Désir pour l'enseignement inclusif se poursuivra dans les mois et années à venir.

Le gouvernement souhaite élaborer une stratégie coordonnée de lutte contre le racisme conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC). Au cours du premier semestre 2020, une campagne innovante de sensibilisation face au

racisme sera initiée en collaboration avec les acteurs du secteur. De plus, une évaluation du décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination sera envisagée avec l'aide d'UNIA.

2 Présentation du rapport annuel 2018 par M. Patrick Charlier, directeur d'UNIA

M. Charlier indique qu'UNIA est un centre interfédéral et à ce titre, il présente le rapport dans les différentes Assemblées parlementaires concernées. Le 7 janvier prochain, il se rendra au Parlement flamand dans un contexte de retrait de la Flandre de l'Accord de coopération. En effet, à travers sa déclaration de politique gouvernementale, la Flandre a décidé de ne plus faire partie de l'Accord dès 2023, ce que M. Charlier regrette dans une logique de lisibilité et d'efficacité interfédérales.

En effet, il note que la Flandre contribue à hauteur de 10% du budget d'UNIA et qu'il faut s'attendre à des conséquences en termes de personnel. A cet égard, l'orateur aura à cœur de travailler en bonne intelligence avec la nouvelle institution qui sera créée.

L'intervenant réprecise les missions d'UNIA visant à promouvoir la participation égale et inclusive de chacun, quelle que soit sa situation dans tous les secteurs (compétences d'UNIA pour 17 critères sur 19 prévus dans les législations). Par contre, UNIA n'est pas compétent en matière de genre, de sexisme, d'identité de genre et de discrimination homme-femme qui dépendent de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, ainsi qu'en ce qui concerne les discriminations linguistiques pour lesquelles aucun organisme n'a été désigné à ce jour. Sur ce dernier point, malgré le nombre de signalements annuels estimé à près de 150, il y a là une discrimination à propos de laquelle UNIA se dit prêt à accepter la prise en charge (ex : glottophobie).

M. Charlier confirme la compétence d'UNIA

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Collignon (Président), M. Courard, M. Devin, M. Furlan, M. Lepine, M. Sahli
M. Evrard, Mme Laffut, Mme Sobry, M. Van Goidsenhoven
Mme De Re, M. Segers, M. Soïresse Njall
Mme Bernard, M. Nemes
Mme Greoli (en remplacement de M. Antoine)

Ont assisté aux travaux de la Commission :

M. Cornillie, M. Hazée, M. Léonard, Mme Maison : membres du Parlement
M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement
Mme Vandeputte, conseillère du ministre Daerden
M. Charlier, Directeur d'UNIA
M. François, Responsable du Service Politique et Société auprès d'UNIA
Mme Feld, collaboratrice du groupe PS
Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS
M. Asmanis de Schacht, collaborateur du groupe MR
Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
M. Covolan, collaborateur du groupe PTB
Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

en matière de handicap et en tant qu'institution nationale des droits humains de type B.

Les métiers d'UNIA concernent d'abord et avant tout les signalements et les dossiers introduits par des citoyens, l'information, la formation (e-learning et certification), la sensibilisation ainsi que la remise d'avis et de recommandations.

UNIA est situé à Bruxelles tout en étant présent dans 12 points de permanences décentralisées du côté francophone. Avec ses sept collaborateurs, l'institution développe une stratégie locale fondée sur la volonté d'être proche des citoyens et d'aider les autorités locales à promouvoir l'égalité et à lutter contre les discriminations dans leurs compétences. Il développe également des actions de formations en coopération avec d'autres institutions (ex : Fédération Arc-en-ciel, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via un protocole de collaboration, enseignement via les aménagements raisonnables et l'enseignement inclusif, journées de l'anti-racisme avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, ...).

Entre 2013 et 2018, M. Charlier constate que le nombre de signalements a doublé et que les dossiers ouverts augmentent également de 50 %. À la fin de 2019, il ajoute que ce chiffre continue à croître, ce qui constitue un défi dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée prévue dans l'accord de coopération. Les besoins en personnel supplémentaire sont estimés à neuf équivalents temps-plein ETP (dont 1 ETP pour la FWB).

Parmi les dossiers traités dans les compétences de la FWB, il faut relever un grand nombre concernant l'enseignement, les médias (audiovisuel, forums internet) ou la culture. À titre d'exemple, M. Charlier fait savoir qu'UNIA a édité une recherche sur le carnaval et la liberté d'expression qui s'inscrit dans la suite des événements du Carnaval d'Alost et qui répond à des interrogations liées à certaines festivités wallonnes (ducasse, carnaval, ...).

La croissance du nombre de dossiers relatifs à l'enseignement (181 en FWB dont 29 % dans le secondaire, 27 % dans le fondamental et 20 % dans le supérieur) concerne les aménagements raisonnables pour les enfants en situation de handicap et la mise en œuvre du décret y relatif, la discrimination, les convictions (port des signes convictionnels), des refus d'inscription, l'état de santé, des exclusions et des cas de harcèlement.

L'intervenant ajoute qu'un protocole de collaboration avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel permet également d'échanger les expertises, mais aussi d'agir de concert dans certaines circonstances (ex : procédure devant le Conseil d'Etat à l'encontre d'un présentateur météo de la RTBF qui avait stigmatisé les Roms et les gens du voyage).

M. Charlier aborde les nombreuses formations et actions de sensibilisation opérées par

UNIA (2.358 heures de formation et 12.000 personnes concernées), notamment en faveur de directions d'établissements scolaires à propos de la diversité et de la discrimination, en faveur des futurs éducateurs et éducatrices en Haute école ou encore de publics cibles associatif et de services publics à propos des législations anti-discrimination.

Le baromètre de la diversité dans l'enseignement a été présenté à plusieurs reprises en 2018. Des constats ont pu être établis en matière d'égalité des chances entre les élèves, de relégation dans les filières et du manque d'outils dont disposent les professeurs pour appréhender la question de la diversité dans leur classe.

Une Conférence internationale "Inclusive Education System" a également été organisée et a abouti à la publication d'un rapport intitulé « Vers un système d'éducation inclusif en Belgique - inspirations et exemples » dans le but de montrer qu'il est tout à fait possible de parvenir à cet enseignement inclusif avec du travail, des projets et des collaborations.

Après avoir lu la nouvelle DPC, l'intervenant souligne qu'UNIA est à disposition du gouvernement et de ses ministres pour la mise en œuvre d'une série d'engagements, notamment le Plan interfédéral de lutte contre le racisme (recommandation d'UNIA depuis 2001) dont il salue la volonté de mise en œuvre à plusieurs niveaux de pouvoir. Sur ce point, il ose croire qu'il en sera de même au niveau fédéral afin d'activer une concertation interfédérale ou une conférence interministérielle.

M. Charlier insiste aussi sur la suite de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence à travers les mesures devant répondre aux défis de la ségrégation, de la relégation et de l'orientation. Il ajoute que la lutte contre le harcèlement scolaire est également un enjeu partagé par d'autres (ex : Délégué général aux droits de l'enfant, équipes de l'enseignement, ...). Il insiste également sur la nécessité de mettre en place une administration plus diversifiée (handicap, origine, genre, âge).

Il confirme le soutien d'UNIA au travail du Conseil supérieur de l'audiovisuel relatif au baromètre de la diversité dans le monde audiovisuel et l'action de l'Institution qu'il dirige dans le monde du sport professionnel, mais surtout amateur (jeunes, parents, arbitres, entraîneurs, responsables de clubs, ...) afin de viser la tolérance zéro en matière d'intolérance.

M. Collignon, président, salue l'exercice de présentation et l'importance des missions remplies par UNIA au service de la société.

3 Discussion

M. Evrard constate que dans une société de

repli sur soi où chacun demande plus de droits et d'attention individuelle, il n'est pas étonnant de relever une hausse des signalements et des dossiers auprès d'UNIA. Il invite M. Charlier à préciser quels sont les arbitrages opérés pour décider qu'un dossier peut être ouvert (pertinence, moyens, légitimité, ...).

Deuxièmement et faisant suite à l'évocation du décret relatif aux aménagements raisonnables dans l'enseignement, le député aimerait connaître le taux de réussite suite aux procédures enclenchées par UNIA ainsi que la capacité de contrainte éventuelle en cas d'échec.

Mme Greoli remercie UNIA pour le travail essentiel qui est mené et se réjouit d'entendre la réaffirmation du soutien du gouvernement à l'institution et ses missions. Elle indique que la hausse du nombre de dossiers peut s'expliquer positivement par une meilleure connaissance et accessibilité de l'organisme et négativement, par un estompement du vivre-ensemble et le durcissement de certains actes. A cet égard, elle invite UNIA à faire part de ses recommandations, y compris dans le cadre de la Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Eu égard au retrait annoncé de la Flandre, Mme Greoli apprécierait recevoir un éclairage supplémentaire quant aux impacts en matière de financement.

Le développement des algorithmes informatiques conduit la commissaire à demander comment et si avec ces outils peut s'opérer la surveillance des réseaux sociaux, notamment eu égard à la haine exprimée.

En relevant une augmentation des actes de violence et de racisme dans le monde sportif et l'attitude condamnable de certains parents, elle invite UNIA à faire part de ses conseils.

Mme De Ré salue l'intérêt d'un rapport qui tend à privilégier la transversalité et la prévention. Elle sollicite des informations relatives au protocole de collaboration avec le Centre pour l'égalité des chances et vis-à-vis de l'intégration des plateformes et des technologies numériques en lien avec les discours de haine.

M. Sahli loue à son tour la confirmation de la position de gouvernement ainsi que les annonces faites en matière de lutte efficace contre les discriminations. Pour lui, celle-ci doit mobiliser toutes les forces vives dans le but de construire une société inclusive et plurielle.

Au moment où le nombre de situations traitées par UNIA augmente et où le gouvernement flamand annonce la fin de son financement, il aimerait en connaître les conséquences.

Par ailleurs, il a constaté que le ministre-président Jeholet a réaffirmé plusieurs fois sa volonté d'approfondissement des relations intra-

belges et intra-francophones pour un meilleur dialogue et de meilleures synergies. Il voudrait donc savoir si UNIA l'a rencontré pour discuter du retrait flamand et des moyens nécessaires.

M. Sahli met en avant les plans interfédéraux pour une meilleure coordination, notamment celui qui a été initié dans le cadre d'une conférence interministérielle consacrée à la politique du handicap. Il demande à UNIA si des contacts existent en ce sens avec les autorités afin de faire progresser ces droits et d'évaluer la convention de l'ONU sur les droits des personnes handicapées.

En référence au projet ambitieux qu'est le Pacte pour un enseignement d'excellence tel qu'il est d'ailleurs dans le rapport, un des cinq objectifs stratégiques affirmé n'est autre que de favoriser la mixité et l'école inclusive dans l'ensemble du système éducatif. Dans ce cadre, un groupe de travail parlementaire au sein de cette assemblée a énormément travaillé sur la question des enfants à besoin spécifiques la législature précédente. La mise en place d'un enseignement réellement inclusif que le député appelle de ses vœux est sans nul doute en marche. Le dialogue continue et les retours des acteurs de terrain constituent la clé pour trouver les réponses adéquates et apporter le soutien nécessaire à sa mise en place.

Sur la question de la montée des discours extrêmes, des expressions et actes racistes et homophobes, M. Sahli plaide pour une mobilisation et une sensibilisation la plus large et forte possible et ce dès le plus jeune âge, et surtout sur les réseaux sociaux par la multiplication d'initiatives telles la campagne « NO HATE ». La FWB a clairement un rôle crucial à jouer à ce niveau au travers de ses compétences.

M. Segers souligne la solidarité de son Groupe à l'égard d'UNIA face au choix flamand. Pour lui, il s'agit d'une marche arrière par rapport aux droits humains dont il faudrait évaluer les possibilités de recours juridiques éventuels. Il demande également si cette position flamande a été formellement consignée dans un document ou un courrier adressé à UNIA.

Comme d'autres collègues, il s'interroge sur l'évolution du nombre de dossiers eu égard à l'action même d'UNIA et au fait que l'institution est de plus en plus connue. Cette question est mise en perspective avec le nombre de plaintes très important auprès du Conseil de déontologie journalistique (CDJ).

Le député aborde les droits culturels dont il ne voit pourtant rien dans les recommandations du rapport. Pour lui, la politique culturelle choisie par les acteurs est celle visant à une forme d'interculturalité. Il invite UNIA à préciser si l'absence d'informations à cet égard est liée au fait qu'il s'agit d'un acquit ou plutôt d'un manque de capacité de développement dû au choix à poser. Il es-

time également qu'au moment de l'évaluation des décrets, il faudrait apprécier ceux qui favorisent au mieux la rencontre entre les individus.

M. Segers sollicite une information concernant les pondérations éventuelles entre les pays européens dans le cadre des mesures d'inclusivité et d'interculturalité des personnes, en tenant compte des différences entre les modèles sociétaux. La diversité potentielle entre les bassins ruraux et urbains est également mise en avant.

Enfin, le commissaire souhaite comprendre s'il peut y avoir une double pénalisation liée au handicap et au fait d'être d'origine sociale précarisée.

Mme Bernard voudrait savoir si UNIA a déjà reçu des assurances suite à sa demande de personnel supplémentaire et/ou si des partenariats sont envisageables avec d'autres associations pour avancer collectivement.

Dans un second point, face aux plaintes relatives aux individus et aux institutions, elle cherche à comprendre la capacité d'UNIA à donner suite aux recommandations faites aux institutions et à recourir à la contrainte pour ce faire. A titre d'exemple, elle évoque les testings (tests de situation) à l'embauche menés à Bruxelles et elle sollicite des pistes qui permettraient d'étendre ce type de processus à l'ensemble du pays.

M. Soiresse Njall constate positivement qu'UNIA évolue en se confrontant de plus en plus aux associations et en tissant des liens plus étroits dans une perspective d'amélioration, en faveur de toutes les minorités et face à toutes les discriminations.

Sa première question porte les plaintes de parents à l'égard d'établissements scolaires qui peuvent avoir des comportements discriminatoires envers leur enfant en raison de son origine sociale et sur la traduction de celles-ci au niveau d'UNIA.

Dans la suite des propos de sa collègue, le député invite UNIA à indiquer si l'automatisation des tests de situation va être encouragée en FWB, à l'image de ce que la Région bruxelloise prévoit.

La question des Roms amène le député à demander à UNIA s'ils sont satisfaits des politiques menées à leur égard ou s'ils attendent à plus, en dehors des seuls faits d'actualité.

Enfin, il aimerait connaître la recommandation d'UNIA concernant la levée de l'interdiction des signes convictionnels dans l'enseignement supérieur (base juridique et vision sociétale).

M. Cornillie souligne le formidable travail dans les différents secteurs et particulièrement en matière de handicap. Évidemment, la renommée d'UNIA peut expliquer la hausse du nombre de signalements, sans pour autant oublier le caractère très peu inclusif de la société.

En lien avec le Carnaval d'Alost, il constate

que des communes wallonnes sont confrontées à des interrogations liées à leurs activités folkloriques et événements classés. Il invite UNIA à préciser comment ils peuvent accompagner celles-ci dans leur travail d'évolution de ces traditions sans négliger l'attachement très fort des citoyens à leurs symboles.

M. Collignon aborde la question des discriminations au logement en lien avec le suivi judiciaire des infractions commises et il propose à UNIA de faire part de ses éventuelles recommandations dans un cadre où le logement est une des premières conditions de l'insertion.

M. Charlier observe que parmi les nombreux signalements reçus en 2018, 29,3 % ne relevaient pas de la compétence d'UNIA et étaient réorientés vers d'autres institutions et acteurs. La mise en place d'un nouveau formulaire de signalement a permis de réduire ce chiffre à 23 %.

Il insiste pour dire que les chiffres d'UNIA ne sont pas une photographie réelle des discriminations dans la société. D'ailleurs, si UNIA agit sur certains secteurs spécifiques, si des décisions judiciaires sont médiatisées ou si UNIA est au cœur de polémiques et de l'actualité, il en ressort une hausse des signalements (ex : enseignement inclusif, retrait de la Flandre,...). Ceci étant, la conscience de faire valoir ses droits individuels est également en hausse et elle attestée par l'Agence des droits fondamentaux située à Vienne qui a démontré qu'UNIA est spontanément mieux connu que ses équivalents situés dans d'autres pays.

Il confirme qu'un dossier est ouvert si UNIA est compétent et qu'il y a une réelle demande d'intervention, au-delà d'une simple demande d'informations. Une des volontés est de donner la priorité aux victimes visées à titre individuel (discrimination, cyber haine,...). L'orateur constate également que l'impact d'UNIA est plus limité dans des secteurs tels que les conflits de voisinage pour lesquels le règlement au niveau communal est souvent plus indiqué.

En matière d'emploi, il signale qu'un protocole d'accord existe avec les trois syndicats principaux et qu'un nouveau sera bientôt signé avec les représentants des employeurs. Le but est bien de passer rapidement le relais à ceux-ci dans la prise en charge de certains dossiers.

Par rapport à la position de la Flandre, sa contribution actuelle est de l'ordre de 800.000 euros et son retrait impacterait de huit à dix ETP. Au-delà d'une compensation éventuelle des autres entités, UNIA a déjà rencontré le ministre flamand, Monsieur Bart SOMERS, en vue d'examiner la possibilité de transférer du personnel d'Unia vers la Flandre.

Dans l'ensemble des dossiers néerlandophones actuels auprès d'UNIA, 20% relève de manière évidente des compétences flamandes. La grande

majorité restera donc du ressort d'UNIA dans le cadre des compétences fédérales (affaires pénales,...). Il n'y aura donc pas de désinvestissement d'UNIA vis-à-vis de la Flandre, mais il faut présumer que la création d'une nouvelle institution flamande aura un coût plus lourd que celui arrêté à ce jour dans une approche interfédérale.

M. Charlier considère qu'il n'y a pas à contester juridiquement une telle décision, d'autant plus si elle est traduite dans un futur décret, voté démocratiquement au Parlement. Pour UNIA, l'intérêt des citoyens passe en priorité et le travail en bonne intelligence prime sur une opposition peu porteuse pour combattre les discriminations.

En abordant les partenariats, l'orateur confirme le protocole de collaboration avec l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'ensemble de leurs métiers (dossiers communs, dossiers judiciaires, journées d'études,...). À la veille d'un déménagement prévu des deux institutions en 2021, un même bâtiment est envisagé pour faciliter la coopération. Cependant, il atteste de l'absence de recommandations et d'avis communs à ce stade.

M. Charlier fait un point sur l'estompement de la norme et l'aggravation avérée de certains actes et propos (appel à la haine, incendie volontaire d'un centre pour réfugiés,...). Il confirme ces aspects tout en soulignant que la Justice condamne de plus en plus souvent des faits commis ou des propos tenus sur les réseaux sociaux.

Au-delà de ces éléments, il insiste sur les discriminations raciales structurelles et sur la reconnaissance de celles-ci, à l'instar des filières de relégation dans l'enseignement et de l'absence de choix réel posés par l'élève et leurs familles. Pour y faire face, M. Charlier espère que le Pacte pour un enseignement d'excellence permettra d'y répondre.

A propos des algorithmes, il s'agit d'une vraie question émergente qui n'a pas encore été beaucoup investie. Aussi, il faut tenir compte des risques discriminatoires de certains programmes et logiciels (octroi de crédits hypothécaires,...), mais il faudra également prendre en considération la potentialité des systèmes d'intelligence artificielle pour repérer la cyber haine (ex : Projet à l'Université d'Anvers).

M. Charlier confirme le combat d'UNIA en faveur de la reconnaissance de la singularité de l'intersectionnalité (ex : le fouldard).

Il reconnaît que l'institution est en peine de pouvoir toucher les publics les plus précarisés qui font face à des besoins primaires plus urgents, mais elle travaille en collaboration avec le Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, situé dans le même bâtiment. Il admet que le fait d'avoir un handicap provoque un risque de pauvreté aggravé qui peut encore se renforcer si on est d'origine étrangère.

UNIA n'a pas de protocole de collaboration avec le Conseil de déontologie des journalistes, par contre, il est représenté au sein du Jury d'Éthique publicitaire.

En réaction à la réflexion relative aux droits culturels et à l'interculturalité, l'intervenant considère qu'un des enjeux actuels de la société a trait à la nécessité de reconnaître la singularité du sort des groupes minoritaires (afro descendants, migrants, lesbophobie, types d'handicap,...). Dans le même temps, il faut articuler cette reconnaissance des particularités dans une approche plus universaliste visant la normativité. En pratique, il faut éviter que ces différences ne se heurtent et privilégier une société plus inclusive.

M. Charlier fait part de sa méfiance relative aux comparaisons entre les pays au vu des différences dans la réalité du vécu et dans la récolte des informations. Pour objectiver ces approches, il faut alors passer par des organismes telle l'Agence des droits fondamentaux qui compare les pays européens sur base de méthodologies analogues.

En réponse à la question de la différence entre les bassins (milieu rural/urbain), il est indiqué que le prochain monitoring en matière d'emploi qui sera publié en mars 2020 permettra d'affiner les données par agglomérations.

Le contentieux important en matière de logement lié à la nature des revenus des personnes concernées fait dire à M. Charlier que de très nombreuses personnes sont exclues de par leur faible niveau de fortune. Il ajoute que des décisions de Justice condamnent les exigences discriminatoires (ex : contrat de travail à durée indéterminée,...).

Sans les considérer comme la solution à tous les maux, les tests de situation ne sont pas mis en avant dans les compétences de la FWB, mais plutôt au niveau des compétences des régions (logement, travail,...). Il faut d'ailleurs admettre que les réformes mettront du temps avant de produire des effets concrets.

Pour les gens du voyage, la question des terrains d'accueil est un enjeu communal et régional crucial auquel il faut ajouter les réactions judiciaires parfois disproportionnées eu égard aux conséquences sur l'état de la précarité (saisine des caravanes, clôture de comptes bancaires,...).

Dans sa recommandation relative aux signes convictionnels dans l'enseignement supérieur, UNIA insiste sur le fait qu'il n'y a pas lieu d'imposer le principe de neutralité à des étudiantes majeures qui ne font pas de prosélytisme. Un dossier est pendant devant la Cour constitutionnelle avec l'espoir que cette Cour clarifiera l'enjeu, dans un sens ou l'autre.

En réaction à la thématique des carnivals, M. Charlier considère que les cultures populaires sont importantes dans la structuration de la vie socié-

tale. Ceci étant dit, les manifestations doivent progressivement réfléchir et évoluer avec leur temps afin d'éviter de heurter certaines minorités. Sur le cas spécifique d'Alost, le char incriminé avait bien un caractère antisémite. Toutefois, malgré l'effet médiatique, un travail et un dialogue importants ont notamment amené les responsables à s'excuser de leur choix.

Sur cette question globale, la FWB et le Musée du masque de Binche ont organisé une après-midi fort intéressante et riche d'intérêt sur l'enjeu du carnaval et de la liberté d'expression. Cette thématique mérite donc mieux que des condamnations

et ou des absolutions pures et simples.

M. le président salue la qualité du travail et des réponses fournies, mais aussi et surtout l'enthousiasme essentiel de M. Charlier dans le cadre de la mission d'UNIA envers la société.

À l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

G. VAN GOIDSEN-
HOVEN

C. COLLIGNON